

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 décembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Roland BLUM - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Jean-Claude GAUDIN - Jean-Pierre GIORGI - Roland POVINELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 002-1544/15/BC

**■ Attribution d'une subvention à l'association Marseille Innovation - Approbation d'une convention
DPEATSV 15/14124/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Marseille Innovation est une association loi 1901 créée le 4 novembre 1996 rassemblant des entreprises (Airbus Helicopters, CMR, Careware Shielding, Orange, CEA, Bull...) et des organismes financiers (BPPC, SMC, Prado Premalliance, Novalis...). Elle est présidée par Pascal Fouache, président de la société Contrôle Mécanique Régulation. Marseille Innovation est un centre d'entreprise et d'innovation labellisé par la Commission Européenne.

Elle conduit deux missions : la gestion de trois pépinières telles que l'Hôtel Technologique, l'Hôtel Technoptic et le Pôle Média Belle de Mai ; ainsi que le développement à l'international des entreprises innovantes notamment en Méditerranée.

L'efficacité des pépinières, notamment lorsqu'elles sont en réseau, tant en création d'entreprises que d'emplois, et le rôle reconnu que de telles structures ont sur l'animation et le développement économique

**Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 23 décembre 2015**

justifient la participation de Marseille Provence Métropole au fonctionnement du réseau de pépinières géré par Marseille Innovation.

Sur les trois pépinières, Marseille Innovation accompagne une centaine d'entreprises, dont 50 depuis Janvier 2015. En 2015, Marseille Innovation a également incubé 60 projets dans l'incubateur Paceim. Ces chiffres devraient continuer à croître légèrement pour 2016 car pour le moment la promotion Paceim 4 n'est pas entièrement validée. Les porteurs de l'incubateur Paceim, du fait de sa spécificité sont donc originaires d'Algérie, Tunisie Maroc et Liban, majoritairement de niveau docteur en sciences avec, fait notable, près de 25% de femmes.

PROGRAMME D' ACTIONS 2016

Contexte

Le plan d'action 2016 de Marseille Innovation s'inscrit à la fois dans la continuité et est en mutation forte. La dynamique de la Frenchtech a boosté la transformation en profondeur de Marseille Innovation, le numérique représentant 80% de leurs clients. L'arrivée au Conseil d'Administration de Netangels, Jaguar Network, les partenariats en cours avec Amazon, CMA CGM, la Poste, Choose my boss etc.. en sont des signaux forts. La co-accelération devient un fondamental de leur accompagnement. L'hôtel Technologique est maintenant l'accélérateur numérique de Marseille Innovation adossé à NetAngel avec qui ils co-accelèrent une demi-douzaine d'entreprises. Le site de La Belle de Mai, autre lieu Totem de la labellisation Frenchtech Aix Marseille, actuellement totalement plein est leur deuxième lieu numérique référent. L'Hôtel Technoptic devient l'accélérateur industriel dans lequel Marseille Innovation attire des entreprises qui font des produits, des objets connectés de l'ingénierie, de l'optronique etc.. L'incubateur PACEIM, quant à lui, a terminé l'incubation des 28 premiers projets (50% ont été créés et 90% sont rentrés au pays) et accompagne donc à ce jour les deux promotions PACEIM 2 et 3 soit une soixantaine de projets. Enfin, le projet d'incubateur social en chantier, est centré sur leur partenariat avec la Young Urban Movement Project.

Marseille Innovation acteur en ingénierie financière

Depuis 2009 ce sont plus de 17 millions d'euros (du prêt, de la subvention, du haut de bilan, du fonds d'innovation de Marseille Provence aux Bourses French Tech de la BPI à Paca Emergence, Total Développement, les business angels, le fonds de Crowd en seed ou en prêt avec Unilend...) qui ont été levés par leurs entreprises.

Marseille innovation écosystème de croissance des grands groupes locaux

Marseille Innovation vise les groupes suivants avec lesquels elle a déjà des relations fortes historiques et à renforcer :

- Orange ;
- Airbus Helicopters sur le champ de l'open innovation ;
- EDF Vice-Président de Marseille Innovation, avec qui ils ont une convention de partenariat ;
- Total développement, qui a 50% de ses financements régionaux en leurs lieux ;
- Gemalto ;
- CMA CGM avec qui ils initient l'App Store CMA ;
- Le groupe La Poste avec qui ils organisent le premier Start in Post à Marseille.

Mise en place des mentors

L'utilisation des anciens comme mentors des dossiers en pépinière a été démarrée.

Activité de formation

Marseille Innovation est devenu un organisme de formation. Un programme d'une quinzaine de fiches a été lancé principalement en intelligence économique. Les premières formations ont été livrées et ont généré 2 000 euros à ce jour.

Nouveaux services numériques

Un partenariat avec Amazon a été validé pour 5 000 dollars de services gratuits pour leurs 100 startup soit 500 000 dollars d'offres.

Un partenariat avec « Choose your Boss » a été signé pour permettre à leurs entreprises de recruter via leur plateforme spécialisée sur le numérique à des prix très compétitifs.

D'autres services sont en discussion avec de nombreux partenaires.

Marseille Innovation à l'international

Marseille Innovation s'est dotée d'experts « international » qui ont rejoint le talent pool pour appuyer les jeunes entrepreneurs et délègue l'activité terrain aux partenaires professionnels. Des actions de préparation pour amener les entreprises les plus matures sur des salons type le CES de Las Vegas seront toutefois continuées en 2016 : documentation en anglais, un pitch opérationnel.

Le budget prévisionnel de 2016 est un budget équilibré, en continuité avec les efforts réalisés durant ces dernières années.

Le budget prévisionnel 2016 de l'association s'élève à 1.560.220 euros, soit une augmentation de 5,6 % par rapport à 2015 (1.477.927 euros).

Les dépenses par grands postes s'élèveraient à :

Salaires et charges :	684.338 euros
Achats :	673.863 euros
Services extérieurs et autres services extérieurs :	132.751 euros
Autres charges :	12.000 euros
Dotations amortissements :	37.492 euros
Impôts et Taxes :	19.776 euros
Total	1.560.220 euros

La masse salariale représente 43,86 % du montant des dépenses contre 48,36 % en 2015.

Les recettes par grands postes s'élèveraient à :

Entreprises :	927.680 euros
MPM :	291.540 euros
Région Paca :	180.000 euros
Conseil Départemental :	136.000 euros
Ville de Marseille :	25.000 euros
Total	1.560.220 euros

La part d'autofinancement s'élèverait à 59,45 % du total des ressources contre 58 % en 2015.

Il est proposé de participer, au titre de l'année 2016, à l'animation des trois pépinières d'entreprises du Technopôle (Hôtel Technologique et Hôtel Technoptic) et celle du Pôle Média, en apportant à l'association

Marseille Innovation, une subvention de fonctionnement d'un montant de 291.540 euros, dont les modalités de versement sont définies dans la convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DEV n° 005-588/11/CC du 21 octobre 2011 approuvant la convention avec l'association Marseille Innovation relative à la location de locaux pour la gestion de l'Hôtel Technoptic ;
- La délibération FCT n° 004-094/14/CC du 23 mai 2014, portant délégation du Conseil de Communauté au Bureau.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt de soutenir le développement des PME-PMI de Marseille Provence Métropole et notamment la création d'entreprises à fort contenu technologique, en les accueillant dans les pépinières d'entreprises qui leur assurent des services et une plus grande viabilité ;
- La cohérence de cette opération avec la stratégie de développement économique de Marseille Provence Métropole, votée le 17 décembre 2007, par le Conseil de Communauté.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 291.540 euros pour l'année 2016, à l'association Marseille Innovation, au titre de l'activité de gestion des trois pépinières d'entreprises celles du Technopôle de Château Gombert (Hôtel Technologique et Hôtel Technoptic) et celle du Pôle Média.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Marseille Innovation.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est habilité à signer la convention ci-annexée.

Article 4:

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la Communauté Urbaine – Chapitre 65 – Article 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous-Politique B320.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Développement Économique
Zones d'Aménagement Concerté

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement économique et emploi

Patrick BORÉ

Gérard CHENOZ

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER